

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
22 MAI 2026

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM**

**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**

Séance du 22 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mai

A 9h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Daniel MAISONNIAL, Eric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Daniel DURIEUX (suppléant), Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Jean-Luc BORIE, Jean Paul BRINGER, Michel CHAPUIS, Yves COLOMB, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean Jacques LASHERMES pouvoir à Jean-Pierre SABATIER

Absent excusé :
Denis THOUMY

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :

21 Titulaires

1 Suppléants

Pouvoir :

1

Votants :

23 Pour

0 Contre

0 Abstentions

Date de la convocation :

13 mai 2026

Délibération n°

2026.05.30

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE GAC

Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, le SICTOM Velay Pilat, Saint-Etienne Métropole, la Communauté de Communes de Forez-Est et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ont constitué un groupement d'autorités concédantes, conformément aux dispositions de l'article L. 3112-1 du CCP pour la passation et l'exécution du Contrat.

Cette convention constitutive de groupement d'autorités concédantes a fait l'objet de délibérations concordantes de l'ensemble des Membres.

L'arrêté préfectoral n°BCT2/2022/61 du 31 mai 2022 autorisant l'adhésion de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, du SICTOM des Monts du Forez, du SICTOM Emblavez-Meygal, du SICTOM Entre Monts et Vallées et du SICTOM de la région Velay-Pilat au Syndicat Mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire (SYMPTTOM) modifiant ses compétences et modifiant ses statuts, a acté le transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés du SICTOM Velay Pilat au SYMPTTOM.

Compte tenu de ces évolutions, le SYMPTTOM doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au GAC.

Monsieur Gilles KACZMAREK, Président, a demandé à l'assemblée qu'elles étaient les candidatures aux postes de délégués pour le GAC. Généralement un poste de titulaire et de suppléant sont attribués au SICTOM Velay Pilat dont les seuls tonnages de collecte sélective sont triés à ce centre de tri.

Monsieur le Président précise que l'élection a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Le Comité peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et voter à main levée (Article L.2121-21 du CGCT).

Les délégués décident à l'unanimité de voter à main levée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** à l'unanimité Denis THOUMY et Florian CHAPUIS titulaires et M. Bernard BOURGIE et Gilles KACZMAREK suppléants pour représenter le SYMPTTOM au sein du GAC.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Gilles KACZMAREK


SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57